



21 janvier 2022

## Comment la loi israélienne sur la propriété des absents empêche les Palestiniens d'avoir accès à leur maison

Par Mustafa Abu Sneh / [Middle East Eye](#) (MEE)

Cette loi draconienne ne s'applique qu'aux Palestiniens et est restée une politique stable pour Israël pendant plus d'un demi-siècle, expliquent des experts juridiques à MEE.

Avec 39 articles, [la loi sur la propriété des absents](#) est l'un des textes fondateurs d'Israël, accordant à l'État le pouvoir de confisquer et de saisir les propriétés et les biens des Palestiniens qu'ils ont été forcés de laisser derrière eux en 1948.

Cette loi, qui ne s'applique qu'aux Palestiniens, est draconienne et est restée une politique stable pour de nombreux gouvernements israéliens au fil des ans, ont déclaré des experts juridiques à Middle East Eye.

Cette semaine, Israël a utilisé cette loi pour justifier l'expulsion de la famille Salhiya et la démolition de leur maison dans le quartier occupé de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est.

La loi sur la propriété des absents désavantage les Palestiniens dès le départ, en les considérant comme des absents, même s'ils sont présents dans le pays ou possèdent la citoyenneté israélienne.

Cette loi a été promulguée en mars 1950 par le gouvernement du premier ministre israélien, David Ben Gourion.

Les dirigeants israéliens ont dû gérer de vastes étendues de terres et des milliers de propriétés dans plus de 500 villes, où leur population palestinienne a été vidée par les milices sionistes pendant la Nakba (Catastrophe) de 1948 et la création d'Israël.

Ils ont également dû gérer les biens - notamment l'argent liquide, les actions, les meubles, les livres, les entreprises, les banques et autres biens mobiliers - laissés par près de 800 000 Palestiniens qui ont fui et se sont retrouvés dans des camps de réfugiés en Jordanie, en Syrie, au Liban et en Irak.

Ces terres et ces biens se trouvent dans l'État d'Israël actuel. Leurs propriétaires d'origine sont principalement des réfugiés, mais certains sont déplacés à l'intérieur du pays et vivent maintenant en Israël.

*"Selon la loi, un Palestinien de Galilée devenu réfugié en Syrie et un Palestinien citoyen d'Israël qui a quitté sa ville de Tibériade en 1948 pour se réfugier à Nazareth sont tous deux [considérés] comme absents", a déclaré à MEE Suhad Bishara, directeur juridique du centre Adalah.*

Aucun des deux Palestiniens n'a le droit de réclamer ses biens à Israël, car ils ont été absents à un moment donné entre novembre 1947 et la date d'entrée en vigueur de la loi.

*"(Techniquement), le Palestinien de Nazareth n'est pas un absent, car il a continué à vivre dans ce qui est devenu Israël en 1948", a déclaré Bishara, "mais la loi le considérait toujours comme un absent."*

Après la guerre de 1948, il y avait 160 000 citoyens palestiniens d'Israël, dont 30 % étaient déplacés à l'intérieur du pays, selon les chiffres des Nations Unies. Aujourd'hui, la population palestinienne en Israël s'élève à 1 800 000 personnes et représente 20 % de la population du pays. Un Palestinien sur quatre en Israël vit désormais non loin des terres et des propriétés dont ses familles ont été expulsées en 1948.

Depuis 1998, la communauté palestinienne à l'intérieur d'Israël organise une cérémonie annuelle pour marcher vers l'un de ces villages et montrer qu'elle est toujours présente sur les terres de ses ancêtres. Cependant, la loi sur la propriété des absents leur refuse toujours le droit de revendiquer ces terres.

## "Contrôler le pillage"

Le ton de la loi s'adressait principalement aux nouveaux colons d'Israël, les incitant à signaler au gardien des biens des absents les biens et propriétés palestiniens qu'ils avaient pris. Le non-respect de cette obligation pouvait entraîner une amende et, dans certains cas, une peine de prison.

Avant 1950, Israël disposait de plusieurs lois d'urgence pour traiter de ces biens et avoirs. Mais après l'adoption par l'ONU de la [résolution 194](#) en décembre 1948, qui consacre le droit au retour (article 11) des Palestiniens et demande une compensation financière pour les pertes ou dommages matériels, Israël doit faire face au pillage à grande échelle effectué par les nouveaux colons.

*"Il était nécessaire d'organiser le processus de contrôle de ces propriétés et de ces biens", a déclaré à MEE Mohammad Zeidan, ancien directeur de l'Association arabe des droits de l'homme. "Israël a fait la promotion de la loi sur la scène internationale, en disant qu'il protégeait les propriétés et qu'il avait trouvé un moyen de contrôler le pillage jusqu'à ce que la question des réfugiés soit résolue."*

Par conséquent, le ministère des Finances a créé un nouveau département appelé "*Custodian of Absentee Properties*" (gardien des biens des absents) pour mettre en œuvre trois lois : la loi sur les biens des absents - 1950 ; la loi sur les biens allemands - 1950 ; et la loi sur les biens des absents (compensation) - 1973. Ses inspecteurs coopèrent avec le Fonds national juif (JNF), les promoteurs immobiliers et les groupes de colons depuis le début des années 1990.

## Des réfugiés deux fois plus nombreux

Les maisons et les terres ne sont pas les seuls biens qui ont été confisqués par Israël. De nombreuses entreprises des villes côtières de Jaffa et Haïfa, dont les propriétaires palestiniens sont devenus des réfugiés et ont été considérés comme des absents, sont également tombées sous l'autorité du gardien.

*"Toutes les entreprises palestiniennes qui s'occupaient de l'exportation d'agrumes ont été contrôlées et gérées par Israël après le départ de leurs propriétaires. Ces entreprises ont continué à fonctionner et à faire des bénéfices pendant quelques années après. La société de tabac de Haïfa est un autre exemple", a déclaré Zeidan.*

La famille Salhiya, qui a été chassée de sa maison à Jérusalem-Est à trois heures du matin par une nuit froide et pluvieuse le 19 janvier, a maintenant été déplacée deux fois. Ils sont originaires de la ville d'Ein Karem, à Jérusalem Ouest, que les forces israéliennes ont occupée en 1948.

La municipalité israélienne de Jérusalem a déclaré que les Salhiya n'avaient aucun droit sur les terres qui appartenaient autrefois au grand mufti de Jérusalem, Amin al-Husseini, et qu'Israël avait confisquées après la prise de la ville en 1967, conformément à la loi sur les biens des absents.

*"La loi donne à toute personne juive le droit de réclamer une propriété, en principe, qu'elle puisse prouver qu'elle en est propriétaire ou non. Mais un Palestinien qui a été déplacé de son village en 1948 n'a aucun droit de réclamer sa propriété en vertu d'une telle loi", a déclaré Bishara.*

## Une loi favorisant les colons

Selon un rapport de 2020 du groupe israélien de défense des droits Peace Now, la loi est mise en œuvre en plusieurs étapes pour exproprier les propriétés palestiniennes à Jérusalem-Est.

*"La méthode fonctionnait comme suit : les organismes liés aux colons recrutent des personnes pour déclarer que les propriétaires de certaines propriétés étaient des propriétaires absents", indique le rapport. "Ces déclarations sous serment étaient transmises au gardien des propriétés des absents, qui estimait qu'il s'agissait bien de biens des absents, sans autre inspection. Par la suite, les biens des absents ont été transmis au JNF, qui les a transmis aux colons."*

C'est ce qui est arrivé à la famille Salhiya, ainsi qu'à de nombreuses autres personnes dans les quartiers de Silwan, Sheikh Jarrah, Batn al-Hawa et Wadi Hilweh à Jérusalem-Est.

Dans certains cas, des affidavits ont été émis pour des propriétés dans lesquelles des Palestiniens vivaient déjà, selon Peace Now. Les propriétaires ont ensuite dû mener des batailles juridiques devant les tribunaux israéliens contre des groupes de colons bien financés, tels que Elad, Ateret Cohanim et Nahalat Shimon, qui revendiquaient la propriété des maisons qui leur avaient été transmises par le FNJ et le gardien.

À Haïfa, Jaffa et Acre, le promoteur immobilier d'État Amidar est chargé de saisir environ 4 500 propriétés dont les propriétaires - principalement des citoyens palestiniens d'Israël - sont considérés comme absents. À

Jaffa, on dénombre 1 200 foyers de ce type, et une tentative de prise de contrôle de l'un d'entre eux en 2021 a donné lieu à de violents affrontements avec la police israélienne et à des manifestations.

### **"Chaque Palestinien est un absent"**

*"La loi est omniprésente et considère chaque Palestinien comme un absent en ce qui concerne ses propriétés et ses biens", a déclaré Bishara. "Si quelqu'un voyage et vit en Syrie ou au Liban maintenant, il pourrait être considéré comme absentéiste, car ces pays sont nommés États ennemis dans la loi."*

Bien que la loi ait fixé un délai entre novembre 1947 et mars 1950 pour qu'un propriétaire de maison ou de terre puisse être considéré comme un absent, les autorités israéliennes ne s'y sont pas tenues. Depuis 1967, la loi a été appliquée à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et - avant le plan de désengagement de 2005 - dans la bande de Gaza.

En 2015, la Cour suprême d'Israël a donné le feu vert à l'utilisation de la loi sur les biens des absents, après s'être prononcée contre les Palestiniens qui vivaient en Cisjordanie et voyaient leurs propriétés à Jérusalem-Est réquisitionnées car ils étaient considérés comme absents.

*"Si vous êtes juif et que vous avez quitté Israël, vous ne serez jamais un absent, peu importe le nombre d'années que vous avez passées à l'étranger", a expliqué Zeidan. "Si vous êtes un Palestinien et que vous avez cherché refuge dans une autre ville du même pays, vous êtes un absent. Si vous êtes juif, vous avez le droit de revendiquer une propriété, avant 1948, comme l'ont fait les colons dans la vieille ville d'Hébron et à Jérusalem-Est, et vous ne serez jamais considéré comme un absent ; mais si vous êtes Palestinien, vous n'êtes pas autorisé à revendiquer votre terre ou votre maison familiale [possédée] avant 1948 parce que vous êtes un absent", a-t-il ajouté.*